

Paris, le 2 août 2023

Bilan sécurité 2022*

Un inquiétant relâchement des comportements induit une hausse sans précédent des accidents : 188 usagers et 4 agents en intervention ont perdu la vie sur les autoroutes concédées

- ⇒ Même si le réseau autoroutier reste le plus sûr, l'année 2022 a connu une hausse sans précédent du nombre de tués avec 188 décès, soit 57 de plus qu'en 2021.
- ⇒ 2022, un bilan dramatique pour la sécurité des personnels en intervention :
 - 4 agents ont perdu la vie : 2 agents des sociétés d'autoroutes, 1 agent de la Gendarmerie Nationale et 1 collaborateur d'une société de dépannage.
 - Une augmentation de 34 % des accidents touchant des équipes en intervention.

188 personnes ont été tuées sur le réseau autoroutier en 2022, soit 57 de plus qu'au cours de l'année 2021 (+43%). Cependant, rapportée au trafic, l'année 2022 reste dans la tendance observée depuis vingt ans avec 1,6 accident par milliard de km parcourus et le nombre de tués est toujours deux fois moins important qu'il y a vingt ans.

Le réseau autoroutier reste 5 fois plus sûr que le réseau routier national grâce à l'action des sociétés d'autoroutes qui assurent en permanence d'excellentes conditions de circulation et mettent en avant les bons comportements auprès des conducteurs.

Le bilan sécurité 2022 montre aussi des évolutions inquiétantes des comportements des conducteurs. Entre 2018 et 2022, la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments au volant est la première cause d'accidents mortels (23%) devant la somnolence et la fatigue (18%), suivies par la présence de piétons (17%) puis la vitesse (16%) et les distracteurs (16%).

Une hausse très préoccupante du nombre de tués en 2022

Depuis la fin des restrictions sanitaires et le retour à des trafics d'avant crise, les statistiques observées sur autoroutes montrent une dégradation inquiétante du niveau de sécurité. L'année 2022 comptabilise 167 accidents mortels (vs 119 (+40%) pour la même période de 2021) et 188 tués contre 131 en 2021 (+43%).

Le facteur « Alcool, drogues et médicaments » reste la première cause d'accidents mortels

Entre 2018 et 2022, le facteur « Alcool, drogues et médicaments » est la première cause d'accidents mortels (23%). Les jeunes conducteurs sont surreprésentés : 1 conducteur sur 2 à l'origine de ces accidents a moins de 35 ans. 60% de ces accidents surviennent la nuit et 42% se produisent le week-end. De plus, on constate qu'1 conducteur alcoolisé sur 2 présente une alcoolémie supérieure ou égale à 1,2 g/l de sang alors que la limite légale est 0,5 g/l de sang.

« Somnolence et fatigue » est la deuxième cause de mortalité

Le facteur « Somnolence et fatigue » reste un facteur dangereux sur la période 2018-2022, il intervient dans 18% des accidents mortels. Le risque est particulièrement élevé entre 0h et 9h du matin avec 1 accident mortel sur 2. Le créneau 5h/8h concentre à lui seul 23% des accidents. Tous les conducteurs sont concernés. Les campagnes de prévention menées depuis plus de 15 ans par les sociétés d'autoroutes et l'ASFA pour alerter sur ce facteur d'accidents ont contribué à en réduire progressivement l'importance dans les accidents mortels.

Sur les cinq dernières années, les facteurs « Alcool, drogues et médicaments » et « Somnolence et fatigue » sont présents dans 1 accident mortel sur 2.

La « présence de piétons » représente 17% des accidents mortels

Le nombre d'accidents mortels impliquant des piétons reste élevé avec 17% des accidents mortels entre 2018 et 2022. Il s'agit de piétons sortant d'un véhicule en panne ou accidenté (65%), mais également de piétons provenant de l'extérieur et traversant les voies (22%). Pour la seule année 2022, le nombre d'accidents mortels impliquant des piétons est en forte augmentation avec 40 tués sur le réseau concédé.

La « Vitesse excessive » est responsable de 16% des accidents mortels sur les 5 dernières années

Le facteur « Vitesse excessive » concerne le plus souvent les accidents se produisant la nuit. On constate une certaine stabilité depuis 2007. Les conducteurs de moins de 35 ans sont à l'origine d'1 accident mortel sur 2 dû à une vitesse excessive.

Le facteur « Inattention » en lien avec l'usage des équipements embarqués

Le facteur « Inattention » intervient dans 16% des accidents mortels entre 2018 et 2022. L'utilisation des distracteurs au volant (smartphones, tablettes, GPS ...) est plus importante lors des déplacements domicile/travail. L'inattention au volant risque d'augmenter dans les prochaines années avec la multiplication des équipements embarqués et des services qu'ils proposent.

La sécurité des personnels en intervention sur le réseau concédé

4 accidents dramatiques ont endeuillé les équipes des sociétés d'autoroutes et l'ensemble de notre secteur

- Un collaborateur de VINCI Autoroutes (réseau ASF) est décédé lors d'une intervention sur l'autoroute A9 le 5 avril.
 - Un collaborateur d'AREA est décédé lors d'une intervention sur l'autoroute A43 le 27 avril.
 - Un agent de la Gendarmerie Nationale est décédé lors d'une intervention sur l'autoroute A13 le 25 octobre.
 - Un collaborateur d'une société de dépannage est décédé lors d'une intervention sur l'autoroute A6 le 21 novembre.
- Nos collègues gestionnaires de réseaux routiers ont également déploré la perte de 2 agents de la DIR Centre-Est, d'un agent du département du Calvados et d'un dépanneur.

La sécurité des équipes en intervention est la priorité des sociétés d'autoroutes. Malgré les mesures d'exploitation et les matériels de protection, les équipes en intervention ont été victimes, en 2022, de 169 accidents au cours desquels 16 salariés ont été blessés dont 12 heurtés par un véhicule en circulation. L'année 2022 enregistre ainsi une augmentation de 34 % des accidents des équipes en intervention sur les autoroutes concédées. Le bilan matériel est également très lourd : 60 FLR (Flèches Lumineuses de Rabattement), 36 FLU (Flèches Lumineuses d'Urgence), 46 fourgons et 26 autres véhicules d'intervention ont été percutés.

Aucun réseau, aucun intervenant n'est épargné, en France comme à l'étranger. Face à cette situation dramatique, les sociétés d'autoroutes poursuivent sans relâche leurs efforts pour lutter contre tous les comportements des usagers mettant les agents en danger, en particulier l'hypovigilance et l'usage du téléphone au volant.

Des actions de sensibilisation

En cette période de départs en vacances, l'ASFA et les sociétés d'autoroutes renouvellent leurs messages de prudence et de vigilance pour préserver au maximum la sécurité des agents autoroutiers en intervention en rappelant l'importance vitale de la règle du « corridor de sécurité » destinée à montrer aux conducteurs comment se comporter à l'approche des zones d'intervention. Cette règle, inscrite dans le Code de la route depuis 2018, impose aux conducteurs de se déporter sur la voie de gauche à l'approche d'un véhicule stationné sur la bande d'arrêt d'urgence. Le non-respect de ce « corridor » est sanctionné par une contravention de 4^{ème} classe et une amende forfaitaire de 135 €.

Par ailleurs, les sociétés d'autoroutes mènent, tout au long de la période estivale, de nombreuses opérations de sensibilisation à la sécurité des agents.

Toutes les opérations menées par les sociétés d'autoroutes et l'ASFA sont relayées sur les réseaux sociaux.

** La méthodologie d'analyse des facteurs d'accidents : chaque accident mortel survenu sur le réseau autoroutier concédé fait l'objet d'un travail d'enquête approfondi par les experts des sociétés d'autoroutes et de l'ASFA, en collaboration étroite avec le CEREMA. A partir des relevés des sociétés d'autoroutes et des procès-verbaux établis par les forces de l'ordre, les résultats de cette analyse sont publiés dans un bilan tous les ans.*

Sources disponibles :

- Bilan sécurité du personnel en intervention 2022 : <https://tinyurl.com/zvj6k3hh>
- Bilan des accidents mortels 2022 : <https://tinyurl.com/2v4jdmrh>
- Chiffres-clés des accidents mortels 2022 : <https://tinyurl.com/yc555bn7>

CONTACTS PRESSE

ASFA – Sandra GUILLOU – 06 87 71 53 29 | sandra.guillou@autoroutes.fr

Agence Entre nous soit dit – Florine LIETIN – 06 95 59 21 62 | flietin@entrenousoitdit.fr